



ECONOMIE



Transition numérique

La digitalisation, un passage obligé pour l'inclusion financière

Le taux de pénétration du téléphone mobile, de plus en plus croissant dans le quotidien des populations togolaises crée de nombreuses ...

PAGE 5

DEFENSE



FAT

AG de la Coopérative militaire d'épargne et de crédit

La 3ème Assemblée générale ordinaire de la Coopérative Militaire d'Épargne et de Crédit (COMEC) a été tenue dans la salle de cinéma de l'état-major des forces armées togolaises.

PAGE 11

Livres

Une journée de réflexion pour accélérer l'entrée des nouveaux auteurs au programme

PAGE 9

Fonds Vert pour le Climat

Le Togo a procédé à la validation de son Programme Pays

PAGE 3



Crise politique

Le groupe des cinq et un émissaire du médiateur pour ramener la coalition à l'ordre

Depuis ce dimanche, a été révélé au grand jour le malaise qui couvait au sein de la coalition des 14 amenant même des observateurs à prédire un futur déclin de ce groupe de partis de l'opposition. Si le Parti national panafricain (PNP) pense qu'il faut reprendre les manifestations sans attendre, l'Alliance nationale pour le changement (ANC) de son côté trouve qu'il faudrait temporiser un peu et laisser un laps de temps ...

PAGE 3

EDITO

Dynamique solidaire ou solitaire ?

Il souffle un vent fort d'inimitié entre les partis regroupés au sein de la coalition des 14 partis. La dynamique et l'ambiance - prétendument présentées comme unitaires et solidaires - a profondément changé depuis des révélations, non des moindres, faites par le Secrétaire à la Communication de l'ANC (Alliance Nationale pour le Changement), Éric Dupuy, faisant état d'une certaine indiscipline et d'une dynamique manifestement solitaire au sein de la C14.

Malgré cette sortie, masquant mal l'ambiance pourrie au sein de la coalition, certaines voix tentent...

PAGE 3

Sensibilisation des jeunes sur la citoyenneté

« Un citoyen mal formé est un danger pour la population », selon le PSR

PAGES 11



	SOMMAIRE	<p>Nigéria / Traité de libre-échange Le Nigéria se retire de l'accord</p>  <p>P 4</p>	<p>Corridor Lomé-Ouaga Le temps de passage d'un camion bientôt réduit à 24 heures</p>  <p>P 5</p>	<p>Concours musical « The Voice Afrique Francophone 2017 » Le Togo dignement représenté par Victoire Biaku</p>  <p>P 9</p>	<p>ODD Etat des lieux et mise en œuvre de l'objectif 15 au Togo</p>  <p>P 10</p>	<p>Déforestation et dégradation des forêts Deux études pour relever les défis</p>  <p>P 11</p>
---	-----------------	---	--	--	--	--

Le Togo rebondit sur le marché régional de la dette

Le Togo achève son premier trimestre 2018 sur un retour notable de la confiance des investisseurs ce vendredi.

Après y avoir trébuché le 02 mars dernier, la République Togolaise vient de rebondir sur le marché régional de la dette, organisé par Umoa-Titres. Vendredi dernier, le Trésor public togolais a réussi à mobiliser 17,82 milliards FCFA sur un besoin de financement initial de 20 milliards, soit un taux de satisfaction de 89,1%.

Cette performance se

situe largement au-dessus des résultats de l'émission du 02 mars qui avaient vu les investisseurs bouder les titres togolais. Elle est d'autant plus remarquable s'il ont tenu compte de la modeste performance du Bénin, la veille, qui reflète le manque d'appétit des investisseurs de la sous-région.

A l'issue de ce premier trimestre où les émissions togolaises auront évolué en dents

de scie, Lomé aura réussi le pari de glaner environ 58 milliards de FCFA pour financer ses dépenses budgétaires. Pour le prochain trimestre, l'exécutif togolais met le cap sur 40 milliards FCFA, selon le calendrier prévisionnel.

Pour rappel, le ministre de l'Economie et des Finances a annoncé la semaine dernière, avoir réussi, en grandeur nature, un emprunt obligataire



Sani yaya, ministre des finances

régional émis entre fin 2017 et début 2018 par l'entremise de la société CGF Bourse, basée à Dakar. Cette opération a permis au

Trésor de mobiliser 61,8 milliards FCFA sur un besoin de 60 milliards.

Togofirst.com

Tandjouaré / Village de Kabane

Laré Minto confirmé nouveau chef

Le chef du village de Kabane, dans le canton de Nandoga, à 10 km au sud de Tandjouaré, Laré Minto a reçu le 15 mars 2018, l'arrêté de reconnaissance le confirmant dans ses fonctions.

La reconnaissance lui a été remise par le préfet de Tandjouaré, Kolani Fartongue qui lui a convié le nouveau chef au respect et à la protection de la population, à la prohibition de tout comportement visant à compromettre son statut de chef.

L'impétrant a pour mission de veiller à l'harmonie et à la cohésion sociale et dispose d'un pouvoir d'arbitrage et de conciliation des parties en matière des us et coutumes. Il a promis de servir la population, de lui être fidèle dans la gestion des affaires communes et d'exécuter dignement ses tâches de chef du village en toutes responsabilités.

Tône

Lancement d'un projet éducatif à Dapaong

Handicap International, sous la nouvelle appellation « Humanité et Inclusion » en collaboration avec ses partenaires a organisé le 14 mars 2018 à Dapaong, un atelier de lancement du projet « Education inclusive et formation professionnelle ».

A travers ce projet, les initiateurs ont souhaité développer et renforcer un système éducatif inclusif ciblant particulièrement le niveau secondaire et la formation professionnelle. Outre la présentation à l'assistance des grands axes de ce nouveau projet, la rencontre a permis aussi à l'équipe du projet de mettre l'ensemble des acteurs au même niveau d'information, de définir les bases d'une bonne collaboration et valider la planification des principales activités à mettre en œuvre au cours de 2018.

Lacs

Campagne pour propriété à Aného

La mairie d'Aného a lancé le 14 mars 2018 à Aného, une campagne de sensibilisation sur le projet « Extension du Service Public d'Assainissement non Collectif » (ESPANCA) à l'intention des chefs de quartiers, des membres des CDQ et de la population.

Cette campagne a pour finalité d'amener la population à éviter la défécation dans la nature, de créer des dépotoirs sauvages, à s'approcher des services techniques de la mairie pour l'abonnement au ramassage des ordures ménagères par la voirie municipale puis à payer une somme modique pour se faire installer des toilettes Ecosan ou à fosses septiques à très moindre coûts (et à les vidanger en temps opportun) grâce au financement de l'Union Européenne et du Département des Yvelines en France.

Haho / Etat civil

Atelier sur l'application de la loi N°2009-010

Un atelier national sur l'état des lieux de l'application de la loi N° 2009-010 du 11 juin 2009 relative à l'organisation de l'état-civil au Togo s'est tenu du 14 au 17 mars 2018 à Notsè.

L'atelier a permis aux participants d'être outillés sur le contenu de la loi qui échappe à beaucoup d'acteurs surtout les agents chargés de l'état-civil afin de les amener à maîtriser les instruments juridiques d'ordre classique qui définissent et précisent les mécanismes en matière d'état-civil. La rencontre a été organisée par le ministère de l'Administration territoriale avec l'appui technique et financier de l'ONG BORNEfonden à travers le projet « Droit de l'Enfant à une identité » à l'intention des acteurs et partenaires de la chaîne d'enregistrement des faits de l'état-civil dans le pays.



Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC
Edité par DIRECT MEDIA RCCM
N° TG. LOM 2015 B 1045
BP : 30117 Lomé - Togo
Tél : (+228) 22 25 02 23 /
90 15 39 77 / 97 87 12 42
Facebook: togomatin
E-mail : atogomatin@gmail.com
Site web: www.togomatin.tg
Tw: @togomatin1
Mson de la Presse: Casier N° 53
Siège
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :
Motchosso Kodolakina

Secrétaire de rédaction :
Rachidou Zakari

Responsable web :
Carlos Amevor

Comité de rédaction:
Françoise Dasilva
Freda Sefiamor
Alexandre Wémima

Edem Dadzie
Essoyodou Awih

Responsable administrative:
Gloria Léma Yaglia

Service commercial:
DIRECT AGENCE
Tél:(+228) 70 00 47 73 / 97 73 00 00

Graphiste:
Eros Dagoudi

Imprimerie: Direct Print

Distribution : Togo Express

Tirages : (2000 exemplaires)

Edito

... encore vaille que vaille de cacher cette vérité, ou de la farder avec des produits cosmétiques inadaptés et véritablement déplacés. Ceux-là qui tentent de cacher la torche allumée par Eric Dupuy sous le boisseau sont vite déchantés. Car sans doute, ils ont manqué de prendre en compte la sagesse qui recommande d'éviter de cacher le soleil avec la main. Puisque, très vite, dans la foulée de la déclaration du

communicateur de l'ANC, Togbui Dagban, le Vice-président du Comité d'action pour le renouveau (CAR), vient confirmer à son tour, le malaise au sein du regroupement des 14, à travers une litanie de questionnements, des plus dérangeants aux plus pertinents pour des partis membres de la coalition. «Entre ceux qui sortent les moyens pour financer les manifestations de la coalition et ceux qui feignent ne pas en avoir, qui pourra rouler pour le Pouvoir pour de l'argent ? Entre

ceux qui poussent à aller en rupture avec le Facilitateur et ceux qui veillent au maintien de la confiance, qui joue le jeu du Pouvoir ? Entre ceux qui s'exposent jour et nuit, risquant leur vie sur le terrain et ceux qui se cachent pour la protéger dans des conditions peu orthodoxes, qui lutte réellement pour ce Peuple ? Qu'ont-ils fait d'exceptionnel que personne d'autre n'a opéré auparavant pour ce peuple et qui l'amène à abdiquer et à se soustraire comme si la lutte est à terme et a réussi ?

» se demande, entre autres interrogations, ce proche collaborateur de Me Agboyibo, le leader du CAR, qui achève d'assener le coup très fort à qui, on devine aisément, en ces mots : «la stratégie de la victimisation, des annonces scoops du dénigrement programmé des compagnons de lutte et de la récupération politique des efforts communs ne réussira pas. Votre retour stratégique au bercail ne sera pas triomphal comme pour GIL dans le temps»... Le message se passe de

commentaires. Pas besoin d'analyses grandiloquentes pour décrypter que la dynamique solidaire - soi-disant - n'était qu'un patchwork forcé de dynamiques solitaires, voilées pour faire croire que les meilleurs opposants au Togo étaient ceux solidaires au sein de la coalition. Voici venu le temps de la désunion, sonnée par - ironie du sort - celui-là même qui était présenté comme le chantre d'une opposition enfin unie. Sacrée union de l'opposition !

Dieudonné Korolakina

Crise politique

Le groupe des cinq et un émissaire du médiateur pour ramener la coalition à l'ordre

Depuis ce dimanche, a été révélé au grand jour le malaise qui couvait au sein de la coalition des 14 amenant même des observateurs à prédire un futur déclin de ce groupe de partis de l'opposition. Si le Parti national panafricain (PNP) pense qu'il faut reprendre les manifestations sans attendre, l'Alliance nationale pour le changement (ANC) de son côté trouve qu'il faudrait temporiser un peu et laisser un laps de temps à la médiation de faire son travail.

Avant annoncé par un message audio une manifestation cette semaine sous prétexte que le gouvernement poursuit le processus électoral de façon unilatérale, le PNP de Tikpi Atchadam est accusé de vouloir briser la dynamique unitaire du groupe. Interrogés finalement sur la tenue ou non de ces manifestations, les autres membres de la coalition entretiennent le flou. La coalition n'a d'ailleurs pas fait de communiqué officiel. «Au niveau de la coalition, nous sommes tous pour les manifestations, mais c'est le timing qui est mal

choisi», déclarait hier matin le professeur Wolou Komi, premier secrétaire du Pacte socialiste pour le renouveau (PSR), parti politique membre de la coalition. Pour éviter que le dialogue ne parte en lambeaux, le groupe des cinq constitué de la Coordination du Système des Nations unies, la délégation de l'Union européenne et les ambassadeurs des Etats-Unis et de France a publié une déclaration. Il encourage chaque parti à respecter les engagements pris, à dépasser les positions de principe, et surtout à s'engager sans

tarder dans une discussion de fond sur les questions constitutionnelles et électorales. Le groupe des cinq souhaite que les acteurs politiques parviennent à un «accord sur un cadre démocratique rénové et consensuel, afin que les électeurs togolais puissent exprimer un choix dans des élections libres et transparentes». C'est la preuve qu'au finish tout se décidera dans les urnes et non dans la rue. De son côté, le médiateur ghanéen Nana Akufo-Addo, qui avait demandé un peu de patience de la part de l'opposition, se signale en



Marc Vizi

Albert Kan Dapaah

David Gilmour

envoyant un émissaire pour rencontrer les responsables de la coalition. Le ministre de la Sécurité du Ghana, Albert Kan-Dapaah était porteur hier d'un message du médiateur à l'endroit de la coalition. Il aurait écouté les premiers responsables de la coalition sur les mobiles qui expliqueraient une éventuelle reprise des

manifestations alors que le dialogue devrait rouvrir très prochainement. Cette instabilité n'est pas de nature à garantir la sérénité dans le travail de fond qu'entreprend la médiation pour trouver une solution durable à cette crise. La patience doit être de mise dans tous les camps.

Edem Dadzie

Fonds Vert pour le Climat

Le Togo a procédé à la validation de son Programme Pays

Le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières a organisé, le jeudi 15 mars 2018 à Lomé, en collaboration avec le Fonds Vert pour le Climat (FVC) et le Centre de Suivi Ecologique, un atelier national de haut niveau de validation du Programme Pays Fonds Vert pour le Climat du Togo.



André Johnson, ministre de l'Environnement

Cet atelier s'inscrit dans le cadre du projet de préparation du Togo à l'accès au FVC et regroupe les acteurs environnementaux et des cadres des ministères impliqués, notamment

ceux du Ministère de l'Environnement et des Ressources forestières, des Organisations Non Gouvernementales (ONG), des cadres du secteur privé et public, et des collectivités

locales.

Il a pour objectifs entre autres de valider le document du programme pays du FVC, de présenter ledit programme et recueillir des informations complémentaires sur les priorités du Togo en matière d'adaptation et d'atténuation. Le Directeur de Cabinet du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières, Koudadze Paul, a fait savoir que les investissements nécessaires pour une réponse adéquate aux diverses problématiques climatiques et environnementales, se chiffrent à coût de milliards. Pour le point focal national du FVC au Togo, Agrigna Esso-

Sam, « le programme pays du FVC est un instrument de négociation pour l'accès aux financements nécessaires à la mise en œuvre des projets d'adaptation ou d'atténuation pour les douze années à venir notamment à l'horizon 2030 ». Il a souligné que le document se veut un cadre d'interaction par excellence entre le Togo et le Fonds Vert pour le Climat (FVC).

Notons que le Togo, pour élaborer son programme pays, s'est, à l'instar d'autres pays, focalisé sur la réalisation de grands projets structurants, correspondant à chacune des dimensions « adaptation » et « atténuation » que comporte la lutte

contre les changements climatiques. Il s'agissait d'identifier les domaines d'investissement climatique pour une période de plus de dix (10) ans afin de disposer d'un portefeuille de projets prêt à être soumis au fonds, pour financement.

Pour répondre à tous les défis du changement climatique au niveau national, les besoins ont été estimés à 1,5 milliard de dollars. L'horizon de programmation retenu est 2030. Les tranches de programmation sont de 5 ans, à l'exception de la première tranche qui s'étendra de 2018 à 2020.

Dépêches au Togo

Nigéria / Traité de libre-échange Le Nigéria se retire de l'accord

Alors que tous les présidents de la zone de libre échange continentale s'apprêtent à prendre part à un mini sommet sur ce projet dans la capitale rwandaise, ce 21 mars 2018, le communiqué de la présidence nigériane est tombé comme une massue sur la tête des organisateurs. Principale raison avancée : les réticences de certains opérateurs nigériens sur les conditions de mise en œuvre de ce traité.



Muhammadou Buhari

Selon la présidence nigériane, « la décision du président est destinée à donner plus de temps aux consultations avec le secteur privé ». Plusieurs organisations patronales et professionnelles du pays ont en effet manifesté, depuis quelque temps,

leurs inquiétudes sur les implications de ce traité sur l'économie nigériane. Et pourtant, le Nigéria est l'un des pays qui ont activement participé au processus de bout en bout. D'ailleurs, le mercredi 14 mars dernier, le conseil exécutif fédéral nigérien avait donné mandat au

président Buhari pour ratifier l'accord relatif à la Zone de Libre Echange Continentale au nom du pays. Une mesure qui ne rassure pas les gros industriels nigériens, même après une rencontre avec les représentants des différents secteurs industriels du pays pour les rassurer sur l'engagement du gouvernement à « protéger les intérêts des entreprises nationales ». Le Nigéria ne va pas ratifier ledit traité porté par l'UA et auquel tiennent le président rwandais, Paul Kagamé, président en exercice de l'Organisation ainsi que le chef d'Etat nigérien Mahamadou Issoufou qui a été chargé par les chefs d'Etat du continent de chapeauter le processus.

La rédaction

Maurice La présidente Ameenah Gurib-Fakim démissionne finalement

Annoncé une première fois le 9 mars 2018, le départ de la présidente de la République mauricienne avait refusé, dans un communiqué, quelques jours plus tard, de céder aux pressions internes. Ce samedi 17 mars, la présidente Ameenah Gurib-Fakim remet sa démission à la présidente de l'Assemblée nationale, une démission qui prend effet dès le vendredi 23 mars.

Évoquant l'intérêt national et la stabilité institutionnelle et économique, Ameenah Gurib-Fakim a finalement remis sa démission le samedi 17 mars 2018 à Maya Hanoomanjee, présidente de l'Assemblée nationale, selon les déclarations à la presse de son avocat Yousouf Mohamed.

La démission d'Ameenah Gurib-Fakim met un terme au feuilleton politique qui agite cet archipel de l'océan Indien depuis la publication par le quotidien mauricien l'Express de documents bancaires démontrant que la présidente avait utilisé à des fins personnelles une carte bancaire remise par PEI. Le montant des dépenses (bijoux, chaussures de marque...) s'élève à au moins 25 000 euros, selon le quotidien.

Cette nouvelle a réjoui l'opposition qui estime par ailleurs qu'il faudra mettre en place une commission d'enquête avec pleins pouvoirs pour faire la lumière sur cette affaire dans la mesure où cette affaire implique le milliardaire angolais Alvaro Sobrinho, un homme d'affaires controversé qui finance PEI et qui depuis 2015 a tenté plusieurs fois d'investir à Maurice, selon l'Express, ce qui avait déjà déclenché des polémiques.

Première femme présidente de la République de l'Île Maurice, Ameenah Gurib-Fakim est aussi la toute première femme professeure d'université de Maurice, première doyenne de la faculté des sciences entre 2004 et 2010. A 64 ans, la désormais ex-présidente mauricienne dépose une démission, comme son prédécesseur Kailash Purryag, après des semaines de pressions.

Alexandre Wémima

Burundi

Les Burundais appelés au référendum le 17 mai

La date pour décider officiellement du maintien du président Nkurunziza jusqu'en 2034 est désormais connue : le 17 mai 2018. Le décret présidentiel a été signé ce dimanche 18 mars 2018 et fixe les contours de la campagne, alors que certains membres du pouvoir le sont déjà depuis des semaines.

« Tous les citoyens burundais remplissant les conditions requises par la loi, résidant au Burundi ou à l'étranger, sont appelés à participer au référendum constitutionnel qui se tiendra le 17 mai 2018 », indique le texte du décret, publié sur internet par la radiotélévision nationale burundaise (RTNB). Le décret précise que la réforme sera adoptée si la proportion de votes

favorables est de 50% plus une voix, Alors que la Constitution burundaise prévoit que toute révision de cette dernière doit être approuvée « à la majorité des quatre cinquièmes des membres qui composent l'Assemblée nationale et des deux tiers des membres du Sénat », le décret présidentiel précise de son côté que la réforme sera adoptée si la proportion



Une urne au Burundi

de votes favorables est de 50% plus une voix.

L'autre pomme de discorde, s'il y en avait d'aventure, reste le délai imparti pour

les campagnes pour le « Pour » ou le « Contre ». Le décret fixe la date de cette campagne pour les deux semaines qui précéderont

le 17 mai 2018, alors certains responsables du parti CNDD-FDD au pouvoir, sont déjà en campagne pour le oui, notamment au cours d'une campagne d'explication lancée le 12 décembre par le gouvernement.

Le gouvernement a adopté fin octobre 2017 un projet de révision de la Constitution, soumis à référendum, qui permettrait au président Nkurunziza, 54 ans et au pouvoir depuis 2005, de briguer à partir de 2020 deux mandats de sept ans. Le projet a été critiqué par la communauté internationale, notamment l'Union africaine.

La rédaction

Tchad

Ouverture du forum sur la réforme des institutions

Au Tchad, le forum sur la réforme des institutions a commencé hier lundi 19 mars. Cette rencontre est une promesse de campagne du chef de l'Etat tchadien, qui durera jusqu'au 27 mars prochain et aura pour mission de réviser l'organisation politique et administrative du Tchad. Mais pour l'opposition et une partie de la société civile, la question n'est pas à l'ordre du jour. C'est une manœuvre pour maintenir plus longtemps le chef de l'Etat au pouvoir.

C'est une réunion qui regroupera environ 800 personnes pendant une semaine et aura pour mission d'examiner les propositions en vue d'ériger un Tchad nouveau avec une nouvelle division administrative, de

nouvelles institutions et de nouveaux mandats pour le chef de l'Etat, les députés et les sénateurs.

Certaines institutions comme le Conseil économique et social et la Médiation devraient être supprimés.

Toutes ces propositions seront compilées dans un projet de Constitution à l'issue de ce forum.

Ce forum est la mise en œuvre d'une promesse électorale du chef de l'Etat Idriss Deby qui a été réélu pour la

cinquième fois en avril 2016. Mais pour la majorité des partis d'opposition, ce forum n'est pas opportun dans un contexte de crise politique marquée par des grèves et de la répression.

C'est pourquoi ces partis

ont décidé de boycotter la rencontre qui réunit les Tchadiens, 25 ans après la Conférence nationale souveraine de 1993 (CNS), pour décider de l'avenir du pays.

Rfi.fr

Corridor Lomé-Ouaga**Le temps de passage d'un camion bientôt réduit à 24 heures**

Le gouvernement togolais compte œuvrer davantage le brassage entre les peuples des pays membres de la Communauté économique des états de l'Afrique de l'ouest (Cedeao). Dans son plan de construction et de réhabilitation de ses principales infrastructures routières notamment, l'Etat togolais s'est fixé pour objectif de s'aligner sur les textes qui régissent l'intégration économique entre les Etats de la sous-région. Le projet de réduction du temps moyen de passage de Lomé à Ouagadougou vient d'être annoncé par le ministère en charge des Infrastructures.



Des camions en stationnement à Cinkassé

D'ici quatre ans, l'Etat togolais projette de réduire le temps moyen de passage d'un camion transitant par la route nationale numéro un (Corridor Lomé-Ouagadougou) à 24 heures. Il y a quelques années, soit en 2012, un camion passait globalement 72 heures de temps de Lomé à Ouagadougou. En 2016, celui-ci a été réduit à 48 heures. Dans le cadre de sa vision de court terme sur les transports, le gouvernement togolais mise sur l'amélioration du réseau routier à travers la mise sur pied d'un plan massif de réhabilitation des

routes déjà existantes. Pour y arriver, le pays peut compter sur la Société autonome de financement de l'entretien routier (SAFER) qui, en six années d'existence a réhabilité au moins deux milliers de principales artères publiques. La structure gère notamment tous les flux monétaires issus des transactions dans le cadre des transports routiers (recettes des péages, droits d'accises sur les produits pétroliers etc.). Sur une tranche de 4 ans, le réseau routier togolais en bon état d'usage est passé d'un taux de 18% en 2012 à un peu plus de 29%

en 2016 soit une croissance de 11%. L'essor enregistré sur cette période, d'après les responsables du département ministériel en charge des Infrastructures routières s'illustrent en deux points. D'une part, la progression retrace une avancée et une nette amélioration de la construction des routes au Togo ainsi que de leur entretien, un facteur capital de la pérennisation de l'infrastructure.

Depuis janvier dernier, les différentes administrations douanières du Togo et du Burkina Faso ont reçu un appui de 400 millions de francs CFA dans le cadre d'un projet d'interconnexion entre les deux institutions. C'est la commission de l'Union économique et monétaire ouest africaine qui, avec l'aide de l'Etat du Japon a initié ce projet entrant dans le cadre de l'intégration entre les deux pays. Cette nouvelle initiative du gouvernement togolais prouve ainsi les relations fraternelles qui lient les pays frontaliers.

Awih Essoyodou

Transport**Le PAL lance des travaux de rénovation des axes bitumés**

Le port autonome de Lomé (PAL) a lancé les travaux de rénovation des axes bitumés. Cette réhabilitation concerne la voie quittant le rond-point Cimtogo vers le port C'est l'entreprise Ceco BTP qui est chargée des travaux.



L'axe routier en chantier

Le PAL bénéficie d'un financement de 25 milliards de Fcfa de la BOAD (Banque ouest africaine de développement) pour les

accès et la circulation sur la plateforme, mais aussi pour l'assainissement, la remise en état du réseau d'approvisionnement en eau potable et de celui de l'électricité et du téléphone. Le chantier concerne aussi l'élargissement des voies d'entrées et de sorties empruntées chaque jour par des centaines de camions et l'agrandissement des aires de stationnement.

Republicoftogo.com

Transition numérique**La digitalisation, un passage obligé pour l'inclusion financière**

Le taux de pénétration du téléphone mobile, de plus en plus croissant dans le quotidien des populations togolaises crée de nombreuses opportunités comme l'essor du mobile money. La digitalisation des services financiers devient ainsi un préalable à l'éclosion d'un développement partagé aux couches les moins défavorisées de notre pays. Hier lundi, un atelier de formation a précisément été ouvert par le secrétariat d'Etat auprès de la présidence de la République chargé de l'inclusion financière et du secteur informel, en faveur des acteurs des Systèmes financiers décentralisés.



Le ministre en charge de l'inclusion financière au milieu

L'atelier rassemble des acteurs du secteur issus de toute l'étendue du territoire national et est placé sous le thème « les différents modèles d'affaires à adopter par les institutions financières dans le cadre de la finance digitale ». Le séminaire est né de la multiplicité des atouts qu'offre la finance numérique comme par exemple, les services digitaux dont l'usage permet de réduire les coûts opérationnels et d'accroître la portée et l'efficacité de l'institution financière. Dans le cadre du projet d'élaboration de la stratégie nationale d'inclusion financière, une étude initiée par le département sur la demande des services financiers nationaux, révèle que dans notre pays, seuls 24% de la population de 15 ans et plus sont inscrits comme utilisateurs du mobile money. Selon Assih Mazamesso, secrétaire d'Etat auprès de la présidence de la République chargée de l'inclusion financière et du secteur informel, des avancées ont été enregistrées ces dernières années par le Togo. «A la date d'aujourd'hui, des progrès ont été accomplis pour avoir un taux plus élevé. C'est donc un levier non encore exploité dans le cadre des opérations des systèmes financiers décentralisés », a-t-elle martelé.

A l'instar des pays comme le Kenya ou la Côte d'Ivoire, les progrès réalisés en matière d'inclusion financière au cours de ces dernières années ont largement été stimulés par la technologie mobile dans notre pays. Les opérateurs de téléphonie mobile Moov et Togocel se partagent des fruits de ce marché dont une grande partie de la clientèle échappe aux institutions de microfinances. Au sommet de l'Etat, la raison d'être du séminaire qui durera quatre jours est de permettre aux participants de comprendre les avantages liés à la finance digitale ainsi que les options stratégiques disponibles pour les Systèmes financiers décentralisés. Pour Hermann Messan, l'expert formateur du Fonds d'équipement des Nations unies (FENU, qui apporte un appui technique à l'Etat togolais) il s'agira, au cours de l'atelier, « d'analyser modèle d'affaires par modèle d'affaires, le parcours que chaque institution aura à adopter et de voir, à travers les échanges, les différentes difficultés auxquelles sont confrontées ces institutions afin de mesurer l'apport du Fonds et du gouvernement dans ce processus de transition numérique ».

Awih Essoyodou

Assurance maladie

A la découverte du monde de l'assurance nationale

Vivre en bonne santé et pouvoir se soigner en cas de maladie à l'aide d'une garantie et sans trop de soucis, tels sont le souci de bon nombre de personnes dans plusieurs dans le monde à l'instar du Togo. Puisque nous parlons du Togo, TogoMatin s'est intéressé aux prestations de service qu'offre l'Institut National d'assurance maladie (INAM).

Une assurance maladie, qu'est-ce ?



Une famille bénéficiant d'une assurance maladie

L'assurance maladie est la branche de la sécurité sociale qui couvre le risque maladie des salariés et leurs bénéficiaires. L'Assurance maladie est devenue un acteur majeur du système de soins. Elle est composée d'un régime général, et de nombreux régimes spéciaux.

paiement préalable, le partage ou la mutualisation des risques et la notion de garantie.

Le paiement préalable est le principe par lequel l'assujetti (assuré) cotise ou verse sa prime à l'organisme assureur avant la survenue du risque.

Le partage ou la mutualisation des risques permet de répartir la charge financière (coût des soins de santé) d'un assuré sur l'ensemble des cotisants. Par cette mutualisation, la charge financière devient réduite et supportable pour l'assuré malade. En cas de survenu de risque (maladie), l'organisme gestionnaire de l'assurance maladie garantie la prise en charge de l'assuré.

Le système d'assurance maladie offre plusieurs avantages:

- Elimine ou réduit les risques financiers liés à la maladie,
- Evite aux individus de se ruiner ou de s'endetter en cas de maladie,
- Evite aux individus de retarder le recours aux soins ou d'abandonner un traitement par manque d'argent,
- Rend solvable la demande de soins,
- Améliore la fréquentation des

formations sanitaires,

- Stabilise le financement des formations sanitaires.

- Permet un dialogue entre les usagers et les structures de soins. L'INAM qui est chargé de gérer le régime obligatoire d'assurance maladie des agents publics a pour mission essentielle de :

- Assurer la gestion du fonds d'assurance maladie
- Immatriculer et tenir à jour les registres d'immatriculation des assurés
- Signer les conventions de prestations de soins de santé avec les centres de soins en faveur de ses assurés
- Veiller à la qualité des prestations couvertes par le régime d'assurance.

Le régime obligatoire d'assurance maladie des agents publics est financé par les cotisations mensuelles des assujettis (agents publics et assimilés). Le taux de cotisation est fixé à 7% du salaire mensuel réparti à part égale entre l'Etat employeur et l'agent public assuré.

Le montant de la cotisation payé par l'assuré ne suit pas les règles de l'assurance pure, c'est-à-dire qu'elle n'est pas basée uniquement sur le risque. Elle est basée sur la

Institut National d'Assurance Maladie



Miriam Dossou, la directrice générale de l'INAM

L'assurance maladie est un mécanisme solidaire de couverture des risques financiers liés à la maladie. Elle repose sur trois principes fondamentaux qui sont le

Prise en charge d'ayants droit non couverts par le régime d'assurance maladie

Contexte

Article 5, loi N°2011-003 du 18 Février 2011 instituant un régime obligatoire d'assurance maladie : « les bénéficiaires couverts par le régime obligatoire d'assurance maladie sont les agents publics et assimilés en activité et à la retraite ainsi que leurs ayants droit.

Au sens de la présente loi, ont la qualité d'ayants droit:

- le conjoint ou la conjointe;
- les enfants nés dans ou hors mariage et légalement reconnus ou adoptés, âgés de 21 ans au plus... ».

Article 12 du décret portant statuts de l'INAM: « le nombre de

personnes maximum couvertes par ménage est fixé à six (06):

- l'agent public
- sa conjointe ou son conjoint
- quatre (04) enfants ».

Cibles

- . Enfants jusqu'à 26 ans.
- . Enfants supplémentaires (au-delà de 4).
- . Conjointes supplémentaires.
- . Veuves/veufs et orphelins titulaires de pensions de réversion et prestations d'orphelins.
- . Veuves/veufs d'assurés décédés ayant bénéficié d'une pension unique.

NB: Pour les veuves et veufs le relèvement de l'âge des enfants à 26 ans et de plus de 4 enfants s'appliquent.

Prestations couvertes



Des infirmières dans un laboratoire

Les prestations offertes au titre du régime obligatoire d'assurance maladie couvrent :

- . Les frais de consultations, d'hospitalisation, de médicaments, des actes médicaux, chirurgicaux et paramédicaux;
- . Les actes d'analyse de biologie et d'imagerie médicale;
- . Les frais des prestations de soins liées à l'état de grossesse et à l'accouchement;
- . Les frais de vaccins obligatoires et des appareillages.

Les actes médicaux, chirurgicaux et biologiques couverts par l'INAM ainsi que les modalités de prise en charge font l'objet d'une liste mise à la disposition de tous les prestataires conventionnés.

MODE DE PAIEMENTS DE SOINS

L'INAM fonctionne sur la base du système de tiers payant, c'est-à-dire que l'assuré ne paie que le ticket modérateur (part à sa charge), tandis que l'INAM paie directement à la formation sanitaire la part correspondant au taux de prise en charge.

Les taux de prise en charge varient entre 80% et 100% selon des frais de prestations.

Les Assujettis (Assurés principaux)

Sont assujettis au régime obligatoire d'assurance maladie institué par la présente loi les agents des administrations publiques et établissements publics à caractère administratif

notamment :

- les fonctionnaires en général;
- les magistrats;
- les militaires de carrière;
- les paramilitaires notamment le personnel des corps de la police nationale, les douanes, des sapeurs-pompiers, des surveillants de prison et des agents des eaux et forêts;

- les gardiens de préfecture;
- les agents des collectivités territoriales;
- les agents publics à la retraite des catégories définies dans le présent article et titulaires d'une pension ou d'une rente quel que soit leur régime d'affiliation;

- les agents contractuels;
- les agents permanents;
- les décisionnaires;
- les agents publics en situation de détachement;
- les membres des institutions de la République.

Les Ayants droit Sont couverts par le régime obligatoire d'assurance maladie les ayants droit :

- le (s) conjoint (s) ou la conjointe de l'assuré; (Le conjoint est assuré seulement s'il ne bénéficie d'aucun autre régime).

- les enfants à la charge de l'assuré, âgés de 21 ans au plus.
- les enfants pris en charge conformément à la législation en vigueur.

le nombre maximum de personnes couvertes est fixé à six personnes par ménage.

au Togo, il y a encore une grande partie de la population qui attend d'être enrôlée pour bénéficier de la prise en charge. Parmi elle les ayants droit non couverts tels que les Enfants supplémentaire (ménages à plus de 4 enfants), les secondes épouses des assurés et surtout les Veuves/veufs et orphelins d'assurés décédés ainsi que les enfants qui ont atteint la

majorité de 21 ans.

Pour rendre effectif l'Article 72 du décret portant statuts de l'Inam et dans le souci d'apporter des réponses aux multiples sollicitations, l'Institut National d'Assurance Maladie envisage de prendre en charge les catégories de la population que je viens de citer ».

Protection sociale et cadre législatif

La protection sociale est un droit ancien qui relève d'une succession de textes. Ainsi les Constitutions de 1992 et de 2003 posent trois principes : l'intervention de l'Etat en faveur des personnes handicapées et des personnes âgées afin de « les mettre à l'abri des injustices sociales » (article 33); le principe du droit à la santé pour tous les citoyens (article 34); le principe du droit à l'éducation (article 35). Toutefois ces Constitutions ne posent nullement le principe de la gratuité sauf en ce qui concerne l'éducation.

Ainsi le Code de la santé confirme le principe (article 2) que « toute personne physique a un droit inaliénable à la santé sans distinction d'origine, de sexe, d'âge, de condition sociale, de race et de religion ». Toutefois il précise en son article 7 que « Les prestations de soins et de services de santé sont faites à titre onéreux dans le secteur privé à but lucratif. Dans le secteur public et le secteur privé à but non lucratif, il est demandé une contribution aux bénéficiaires de ces soins et services ».

Pour ce qui concerne l'éducation, l'Etat a posé très tôt deux principes : celui de l'obligation de la scolarisation des enfants de l'âge de 2 ans à celui de 15 ans et celui de la gratuité de l'enseignement dispensé dans les structures publiques.

Quant aux pensions, elles sont subordonnées à l'obligation de cotiser préalablement pendant une période déterminée. En effet obligation est faite aux employeurs de collecter les cotisations sociales (part ouvrière et part patronale) et de les reverser à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS).

Code du travail

Le Code du travail « restreint » le principe de travailleur aux salariés des secteurs privés : Code du travail du 5 décembre 2006 article 2 : « Est considérée comme travailleur au sens du présent code, quels que soient son sexe et sa nationalité, toute personne

qui s'est engagée à mettre son activité professionnelle, moyennant rémunération, sous la direction et l'autorité d'une autre personne, physique ou morale, publique ou privée, appelée employeur. Pour la détermination de la qualité de travailleur, il ne sera tenu compte ni du statut juridique de l'employeur, ni de celui de l'employé. Ne sont pas soumises aux dispositions du présent code, sauf dispositions spécifiques contraires, les personnes nommées dans un emploi permanent d'un cadre d'une administration publique ou relevant du statut général de la Fonction Publique ».

Ces dispositions excluent de facto les personnes relevant de la Fonction Publique - mais qui disposent de leur propre régime de Sécurité sociale - mais également toute personne travaillant pour son compte (travailleurs indépendants, agriculteurs, pêcheurs, artisans, etc.), ainsi que celles relevant du secteur informel ne relevant pas d'un lien de subordination avec une autre personne.

Dans un pays qui se reconstruit, la priorité va à l'avenir, c'est à dire aux enfants et aux jeunes et à la satisfaction de leurs besoins essentiels : la nourriture, la santé, l'éducation. Mais à quoi serviraient les efforts consentis par tous si ces mêmes enfants ne pouvaient pas trouver de travail et disposer ainsi des ressources suffisantes pour mener une vie digne et responsable ? L'avenir c'est aussi les conditions permettant de créer des emplois structurés et qualifiés et non vivre de « petits boulots » ou, pour les mieux lotis, d'allocations de chômage. Le développement économique compte, donc, autant que le filet social. La mise en place de la zone franche portuaire ou le développement de l'artisanat, avant de devenir celui de l'industrie et de l'agro-industrie, compte donc autant que la réorganisation de la Caisse nationale d'assurance maladie.

Carlos Amevor

Sources INAM & ministère de la Santé

Insuffisances à parfaire

Extrait de l'allocution de Miriam Dossou, la directrice générale de l'INAM

« ... Malgré les avancées majeures constatées dans la prise en charge de la couverture maladie

Pharmacies de garde de Lomé du 19 au 26 / 3 / 2018

Ste RITA	Doulassamé	22 20 90 16
St RAPHAEL	Atikpodji	22 21 84 26
PORT	Face H. Sarakawa	22 27 61 88
OCAM	Rue de l'ENTENTE	22 21 62 05
CRISTAL	Bd Houphet Boigny	22 20 90 91
ESPERANCE	Nyékonakpoé	22 21 01 28
LIBERATION	Av de Libération	22 22 25 25
BON SECOURS	Cassablanca	22 45 76 74
ROBERTSON	Nyékonakpoé	23 20 61 11
N.D. DE LA TRINITE	Bd de la paix	22 21 27 80
GBEZE	Bd Jean Paul II	22 26 32 61
UNIVERS - SANTE	Cité OUA	22 52 41 39
AEROPORT	Rte Aeroport SITO	22 26 21 22
RAOUDHA	Hedzranawoe	22 61 39 39
MISERICORDE	BE-KPOTA	23 38 47 62
MAËLYS	Bd Malfakassa - Bè	22 27 60 19
ADIDOGOME	Adidogomé	22 50 54 85
SILOE	Apédokoe	22 33 82 87
MAGNIFICAT	Sagbado Yokoe	22 56 43 20
ACTUELLE	Route de Ségbé	22 51 11 72
BETANIA	Totsi-Glenkomé	22 43 89 40
MILLENAIRE	Agoenyivé	22 51 64 31
MATHILDA	Lomégan - ODEF	22 51 15 34
EL SHADAÏ	Klikamé ESTAO	22 51 44 25
DIEUDONNE	Agoe-Téléssou	23 38 07 44
EL-SHAMMAH	Amadahomé	22 46 93 50
NABINE	Agoè Anomé	23 21 66 15
LA GRÂCE	Agoè	22 25 91 65
TAKOE	Agoè Zongo	22 34 03 42
VITAS	Agoè Assiyéyé	22 25 63 43
SATIS	Agoè-logopé	22 50 30 55
VERSEAU	Baguida	22 27 34 53
DE L'EDEN	Baguida	22 52 13 98

Quelques ambassades et consulats

- Ambassade des Etats-Unis; Tél: 22 61 54 70
- Ambassade d'Allemagne; Tél: 22 23 32 32
- Ambassade de France; Tél: 22 23 46 40
- Ghana Embassy; Tél: 22 21 31 94
- Ambassade d'Egypte; Tél: 22 21 24 43
- Ambassade du Niger; Tél: 22 21 60 25
- Ambassade de Chine; Tél: 22 22 38 56
- Union Européenne; Tél: 22 53 60 00
- Consulat de Belgique; Tél: 22 21 03 23
- Consulat de France; Tél: 22 23 46 40
- Consulat de Suisse; Tél: 22 20 50 60
- Consulat de Canada; Tél: 22 51 87 30
- Ambassade du Nigéria; Tél: 22 21 60 25
- Ambassade du Gabon; Tél: 22 26 75 63
- Ambassade du Brésil; Tél: 22 61 56 58
- Consulat de Sénégal; Tél: 22 22 98 35
- Consulat du Burkina Faso. Tél: 22 26 66 00
- Consulat du Niger; Tél: 22 22 43 31
- Consulat du Bénin; Tél: 22 20 98 80
- Ordre de Malte; Tél: 22 21 58 11
- RDC; Tél: 90 08 38 53

Les bons plans et les bonnes adresses

COURRIER EXPRESS

DHL (Qtier Nyékonakpoé, 15 78 ; Bd du 13 Janvier, Galerie Tountouli) Tél: 22 21 68 51
 EMSTOGO (Tél: 22 26 70 51)
 FEDEX (276; Bd du 13 Janvier, immeuble FIATA; 1e étage) Tél: 22 21 24 96
 TOP CHRONO (Assiganto; Av Sylvanus Olympio) Tél: 22 21 73 68
 SDV EXPRESS (Rue du commerce) Tél: 22 22 41 26

OPERATEURS TELEPHONIQUES

MOOV :Tél. 22 20 13 20
 TOGO CELLULAIRE : Tél. 22 22 66 11
 TOGO TELECOM : Tél. 22 21 47 14

SANTE GENERALISTES

DR THIERRY CASTANET ; Tél: 90 97 15 15
 DR CORINNE JOULIN-KARKA ; Tél: 22 23 46 77
 CLINIQUE BIASA; Tél: 22 21 11 37
 CLINIQUE SAINT-RAPHAËL; Tél: 22 25 92 77
 CHU TOKOIN; Tél: 22 21 25 01
 CHU CAMPUS; Tél: 22 25 47 39 / 22 25 77 68
 HORLOGE PARLANTE; Tél: 116
 CLINIQUE UNIDIAL spécialisée en Hemodialyse / Tokoin habitat
 Rue des filaos; Tel 23 36 01 00 / 90 39 45 72

OU MANGER ET DORMIR A LOME?

HOTEL RESIDENCE « LES ANGES » Qtier : Foréver ; Tél : 90 17 03 30
 HÔTEL BALKAN (Qtier Hédranawé) ; Tél : 22 61 30 63
 LE MERLOT (Qtier Kassablanca) Tél : 93 05 11 11

MUSCULATION ET MASSAGE

Le NAUTILUS-FITNESS: HOTEL RESIDENCE « LES ANGES » Tél : 22 26 34 71 / 90 17 03 30

BODYBUILDING-CLUB (Rue des hydrocarbures) ; Tél: 90 24 10 72
 GYM CENTER (Qtier Nyékonakpoé, Avenue Joseph Strauss) ; Tél : 90 04 76 60
 GYM FIL «O»PARC (Agoè Nyivé) ; Tél : 22 35 18 28
 GYM GHIS PALACE (Qtier Baguida) ; Tél : 22 71 49 70

AGENCE DE COMMUNICATION

Larry Event Day (LED)
 Une agence événementielle, Organisation d'évènement privé et professionnel
 Communication, Location d'espaces
 Conseils, Wedding Planner et Décoration
 Tél/ 22 21 87 80 / Cel: 98 77 40 54
 Avenue François Mitterrand rue des Cocotiers
 AG Partners: Sise à Cassablanca
 www.couleurafrique.com

SUPERS MARCHES A LOME

CONCORDE (Atikoumé; juste à côté de l'UTB RAMCO (Qtier Assivito, Av de la Nouvelle Marche)
 LE CHAMPION SUPER MARCHÉ (Boulevard du 13 Janvier); Tél: 22 22 74 43

FRUITS ET LEGUMES

MARCHE ABATTOIR (Juste en face du Super Marche Le Champion)
 MARCHE DE GOYI SCORE (Juste en face du Super Marche RAMCO)
 PANIER BIO CENTRE MYTRO NUGNA (Qtier Adidogomé, carrefour des Franciscains), Tél: 91 81 25 38

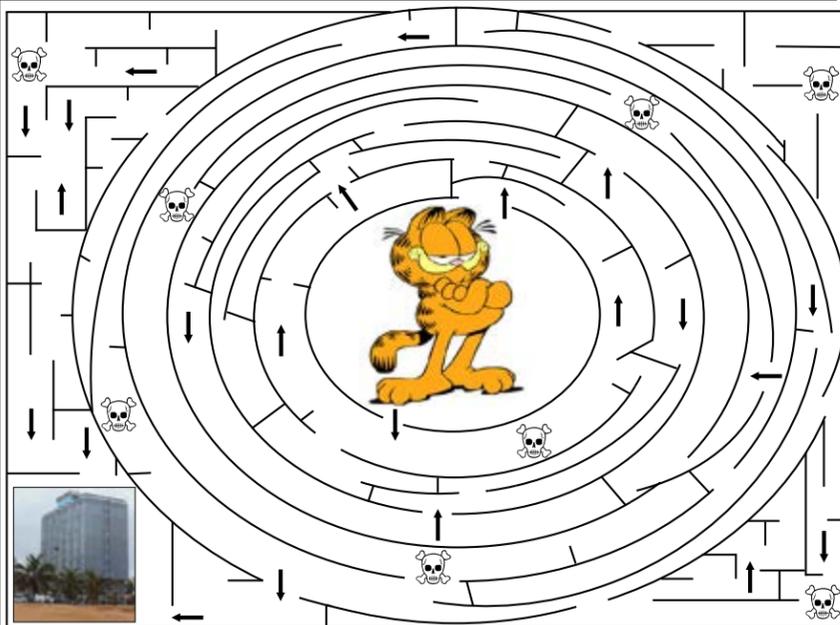
DANSE ET COURS DE ZUMBA

COURS DE CAPOEIRA ; Salle GYM TONIC. Tél : 90 79 79 90
 COURS DE ZUMBA : HOTEL RESIDENCE « LES ANGES»; Qtier : Foréver ; Tél : 90 17 03 30
 COURS DE ZOOMBA (VITAL CLUB, Nana BLAKIME) ; Tél 90 30 38 75
 CIE CADAM (Danse traditionnelle africaine) ; Tél : 90 15 39 87
 SALSA (Club Salsa 7- Henry Motra) ; Tél : 91 70 61 86

AVIATION

AERO-CLUB DU GOLFE (Route de l'aéroport) Tél : 22 40 04 99

Aidez la poupée à aller à l'hôtel Palm Beach sans emprunter les voies des démons (☠).



Problème: Quelle est la valeur de X ?

	+		+		=	24		
	+		+		=	14		
	+		+		=	7		
	+		+		+		=	X

Traduction

Avez-vous un texte, un document, un diplôme à traduire?
 Plus de soucis, contactez:
Africa Translate Consulting.
 Tél: (+228) 90 30 26 94 / (+228) 22 44 89 43
 E-mail: dhoglonou@africatranslate.com



Photo du jour



Donnez une légende à cette photo

Concours musical « The Voice Afrique Francophone 2017 » Le Togo dignement représenté par Victoire Biaku

The Voice Afrique Francophone est un concours musical international qui a lieu en Afrique du Sud. La saison 2017 dudit concours a débuté, en novembre dernier et rassemble seize pays d'Afrique, dont le Togo. Ainsi, la jeune Victoire Biaku représente valablement notre pays à cette prestigieuse compétition internationale.

Aux auditions à l'aveugle, avec sa voix angélique, Victoire a interprété la chanson "One night only (Dreamgirls)" et a créé la surprise en faisant retourner tous les quatre coachs du jury, constitués du Congolais Lokua Kanza, de l'Ivoirien de Magic système A'salfo, de la diva camerounaise Charlotte Dipanda et du Franco-Congolais

Singuila. Par conséquent, elle a eu son ticket pour la suite du concours avec l'étape des «battles» en faisant partie de l'équipe de Charlotte. La Togolaise Victoire Biaku a battu l'Ivoirienne Baya Lydie aux «battles» en février dernier sur la chanson "Say yes" de Williams Michelle. Ainsi, elle a tiré son épingle du jeu en

accédant à l'étape suivant du challenge baptisé " les épreuves ultimes". Les épreuves ultimes ont eu lieu, le 17 mars dernier en direct sur la chaîne panafricaine Vox Africa. Victoire a donc interprété « Irremplaçable » de la star américaine Beyonce. Une fois encore, elle a fait honneur à la terre de nos aïeux en se qualifiant pour la phase finale



Victoire Biaku

'Grands Shows' qui se déroulera très bientôt. Agée de 26 ans, Victoire Biaku est une étudiante en comptabilité et gestion des entreprises. Passionnée de la musique, la jeune togolaise a été l'une des finaliste de l'édition 2016 du concours nationale "228 T factor". La rédaction de TogoMatin souhaite une bonne chance à Victoire Biaku pour les "Grands Shows" à venir.

Nadia Edodji (stagiaire)

Livres

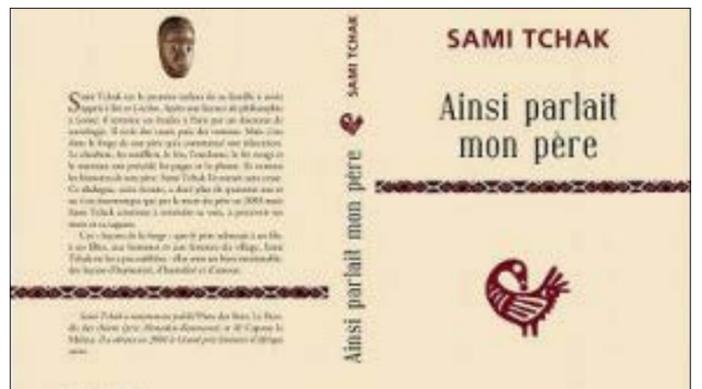
Une journée de réflexion pour accélérer l'entrée des nouveaux auteurs au programme

L'Association Pen Togo, en collaboration avec le festival Filbleu, le ministère de l'Enseignement secondaire et plusieurs professeurs de français organise ce mercredi 21 mars au Centre culturel Hakuna Matata dans la banlieue ouest de Lomé, une journée de réflexion en vue d'accélérer le plaidoyer constant d'une remise à niveau des programmes scolaires de Français, pour une entrée des auteurs togolais au programme.

Les dernières réformes éducatives au Togo remontent à l'année 1975. Dans l'enseignement de la littérature par exemple, la plupart des élèves ne connaissent rien de la production littéraire importante qui a commencé depuis les années 1990 jusqu'aujourd'hui. La situation devient même critique, lorsqu'on aborde

la production littéraire de ces dix dernières années. Les programmes de Français sont muets sur les jeunes auteurs. Il est donc impérieux pour le Togo de réviser et d'actualiser les contenus du programme scolaire pour les adapter aux réalités de l'heure. Selon le ministère des Enseignements primaire secondaire et de la

formation professionnelle, les programmes actuels doivent être mis à jour parce qu'ils sont, avant tout, la garantie du maintien des références scientifiques et culturelles fondamentales. Le système éducatif constitue à cet effet la base de l'héritage intellectuel du pays. Même le ministère de la Culture insiste sur la nécessité de cette



Couverture du nouveau livre de Samy Tchack

réforme des programmes, la considérant de surcroît comme une opportunité importante pour les éditeurs locaux. La semaine dernière, un séminaire du ministère de l'Enseignement secondaire a eu lieu à Kpalimé pour travailler sur le sujet, et un groupe de professeurs de français rassemblés autour de l'écrivain et enseignant

Sékou Kadjangabalo a beaucoup travaillé sur les contenus essentiels en lien avec toute la production littéraire de ces trente dernières années. Il est temps donc de fédérer toutes les énergies pour que le paradoxe togolais n'en soit plus un à la rentrée scolaire prochaine.

www.filbleu.site

Lire

« **L'aventure ambiguë** » de Cheikh Hamidou Kane. Ed Julliard. 1961 Pp 70-72

« ...Au milieu de la place, Samba Diallo s'arrêta, s'assit, puis s'étendit sur le dos, le visage au ciel et les mains sous la nuque. Jean s'assit. Le soleil se couchait dans un ciel immense. Ses rayons obliques, qui sont d'or, à cette heure du jour, ses rayons s'étaient empourprés d'avoir traversé les nuages qui incendiaient l'Occident. Le sable rouge, éclairé de biais, semblait de l'or

en ébullition. Le visage de basalte de Samba Diallo avait des reflets pourpres. De basalte? C'était un visage de basalte, parce qu'aussi il était comme pétrifié. Aucun muscle n'en bougeait plus. Le ciel, dans ses yeux, était rouge. Depuis qu'il s'était étendu. Samba Diallo était-il rivé à la terre? Avait-il cessé de vivre? Jean eut peur. Dis-moi, Samba Diallo, qu'est-ce qu'un Diallobé? Il avait parlé pour dire quelque chose. Le charme se rompit. Samba Diallo éclata de rire. Ah, tiens, on t'a parlé de moi... Un Diallobé Eh, bien, ma famille, les Diallobé,

fait partie du peuple des Diallobé. Nous venons des bords d'un grand fleuve. Notre pays s'appelle aussi le Diallobé. Je suis le seul originaire de ce pays, dans la classe de M. N'Diaye. On en profite pour me plaisanter... Si tu es Diallobé, pourquoi n'es-tu pas resté dans le pays des Diallobé? Et toi, pourquoi as-tu quitté Pau? Jean fut embarrassé. Mais Samba Diallo reprit: C'est chez moi ici. Toujours chez moi. Bien sûr, j'aurais préféré rester au pays, mais mon père travaille ici. Il est grand, ton père. Il est plus grand que

le mien. Oui, il est très grand... Pendant qu'ils parlaient, le crépuscule était venu. L'or des rayons s'était délayé un peu et de pourpre était devenu rose. Sur leur frange inférieure, les nuages s'étaient glacés de bleu. Le soleil avait disparu, mais déjà à l'Est la lune s'était levée. Elle aussi éclairait. On voyait bien comment la clarté ambiante était faite du rose pâlisant du soleil, du blanc laiteux de la lune et aussi, de la paisible pénombre d'une nuit qu'on sentait imminente. Excuse-moi, Jean. Voici le crépuscule et il faut que je prie. Samba Diallo se leva, se tourna vers

l'Est, leva les bras, mains ouvertes, et les laissa tomber, lentement. Sa voix retentit. Jean n'osa pas contourner son camarade pour observer son visage, mais il lui sembla que cette voix n'était plus la sienne. Il restait immobile. Rien ne vivait en lui, que cette voix qui parlait au crépuscule, une langue que Jean ne comprenait pas. Puis son long caftan blanc que le soir teintait de violet fut parcouru d'un frisson. Le frisson devint un frémissement qui secoua le corps tout entier et la voix, un sanglot. A l'Est, le ciel était un immense cristal couleur de lilas... »

Journée internationale des forêts Des villes durables pour remédier à la réduction du couvert végétal

L'urbanisation galopante que connaissent nos pays entraîne la disparition de plusieurs superficies de forêts par an. Des déboisements sont entrepris en faveur de la construction d'infrastructures, sans mettre en place des plans de reboisement efficace. Pour éviter la catastrophe, les villes d'aujourd'hui et du futur doivent être conçues dans une dynamique durable, des villes vertes.



Une forêt du Togo

L'Assemblée générale des Nations unies a proclamé le 21 mars comme Journée internationale des forêts. Cette journée célébrera tous les types de forêts et d'arbres hors forêt et augmentera la prise de conscience sur leur importance.

A l'occasion de chaque Journée internationale des forêts, les pays sont encouragés à entreprendre des efforts au niveau local, national et international afin d'organiser des activités impliquant les forêts et les arbres, telles que des campagnes de plantations d'arbres.

Quels liens entre forêts et villes durables ?

Les forêts et les arbres, de par leur capacité à stocker le carbone, contribuent à atténuer les effets du changement climatique dans les zones urbaines et dans les périphéries. Les arbres adoucissent les conditions climatiques locales et contribuent ainsi à réduire de 20 à 50% la consommation d'énergie destinée au chauffage. En plantant des arbres à des endroits stratégiques en zone urbaine, on rafraîchit l'air (jusqu'à 8°C en moins), ce qui se traduit par une réduction de 30% des besoins en climatisation.

En ville, les arbres constituent d'excellents filtres de l'air puisqu'ils éliminent les particules fines et les polluants nocifs présents dans l'atmosphère. Les arbres atténuent la pollution sonore en abritant les habitations du bruit provenant des routes et de zones industrielles qui les entourent. Grâce aux fruits, aux feuilles et aux insectes qu'elles trouvent dans les arbres urbains, les populations locales sont en mesure de produire des aliments et des médicaments, soit pour leur consommation personnelle, soit pour les vendre afin de se procurer un revenu.

Les combustibles ligneux provenant des arbres urbains et des plantations forestières à la périphérie des villes constituent une source d'énergie renouvelable pour la cuisson et le chauffage, ce qui amoindrit la pression exercée sur les forêts naturelles et réduit notre dépendance à l'égard des combustibles fossiles. Les forêts dans les zones urbaines et dans les périphéries contribuent à filtrer et à réguler l'eau, permettant ainsi à des centaines de millions de personnes d'avoir accès à une eau douce de qualité. Les forêts protègent également les bassins versants et préviennent les inondations du fait que les arbres stockent l'eau dans leurs parties aériennes et dans le sol.

Edem Dadzie

ODD

Etat des lieux et mise en œuvre de l'objectif 15 au Togo

Face aux agressions constantes que connaissent les forêts du monde entier, les Nations unies ont prévu des mécanismes à travers les Objectifs de développement qui se veulent durables.

L'objectif 15 des Objectifs de développement durable (Odd) dans sa cible n°2 vise « d'ici 2020, à promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial ». Tous les pays sont appelés à s'approprier cette résolution, y compris le Togo.

Au Togo, grâce à la vision de l'ancien président de la République, feu général Gnassingbé Eyadema, des mesures ont été prises depuis les années 1970 pour prévenir la déforestation à travers la mise en place d'une Journée de l'arbre observée jusqu'aujourd'hui, chaque 1er juin. Toutefois, les forêts togolaises sont soumises à une dégradation continue liée à l'action de l'homme.

Dans notre pays, le taux de déforestation est aujourd'hui passé à 5,8% par an pour une moyenne de l'ordre de 0,46% en Afrique de l'ouest et du centre. Un récent inventaire



forestier montre que le taux de couverture forestière au Togo est de 24,24% avec une dégradation très prononcée. Ce taux est largement en dessous de la moyenne et conduit le pays sur une pente glissante. Heureusement, les autorités chargées de l'environnement et des ressources forestières y travaillent. Il est mis en œuvre depuis 2015, le projet de soutien à la préparation à la REDD+. Il s'agit de la Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts. Son

objectif est de permettre à la forêt et aux arbres hors-forêt de continuer par jouer leur rôle socio-économique et écologique.

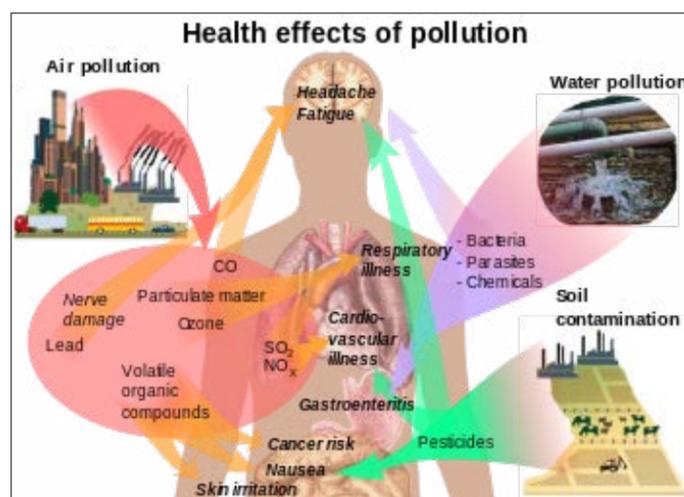
Ce projet et d'autres initiatives, comme la sensibilisation des populations, la promotion de foyers améliorés, d'autres sources d'énergies que le bois, pourront s'ils sont renforcés, permettre de parvenir à l'atteinte de l'ODD 15. Les services techniques, les associations et ONG ne doivent pas se fatiguer face aux difficultés du Togo.

E. D.

Environnement et santé

La santé environnementale, l'avenir de la santé publique ?

Les nombreuses agressions que ne cesse de subir l'environnement, ont des répercussions directes sur la santé humaine. Si pendant longtemps les acteurs de la santé publique ont ignoré cet aspect capital, on observe de plus en plus aujourd'hui, une prise en compte de la dimension environnementale dans la définition des politiques de santé.



L'environnement et la santé sont étroitement liés

La définition de l'environnement aujourd'hui utilisée en santé environnementale ne se réduit pas à la pollution

des milieux. Elle englobe tous les agents physiques, chimiques et biologiques externes à l'individu. Parmi ces facteurs externes, on

note le tabagisme passif, les virus, une mauvaise nutrition, les traitements médicaux, les substances chimiques de l'environnement.

Ce domaine est en pleine évolution, grâce notamment aux progrès de la modélisation, des outils informatiques, de l'internet, et à l'information statistique mieux collectée et moins difficilement disponible. Ces progrès permettent de confronter statistiquement la description de l'évolution de l'état sanitaire d'une population à différents indicateurs environnementaux et/ou sociodémographiques.

La Rédaction

Sensibilisation des jeunes sur la citoyenneté « Un citoyen mal formé est un danger pour la population », selon le PSR

En cette phase sensible de la vie politique que traverse notre pays depuis sept mois maintenant, tous les acteurs se doivent d'œuvrer davantage pour le bien-être, le vivre ensemble et la cohésion nationale malgré les divergences d'idéologies. Se plaçant dans cet ordre d'idées, des organisations de la société civile ainsi que d'autres entités à l'instar de certains partis politiques initient de façon régulière, des actions de sensibilisations à l'endroit des citoyens togolais dans leur ensemble.

Le Pacte socialiste pour le renouveau (PSR) n'a pas dérogé à la règle. Samedi dernier, lors d'une rencontre avec les membres du parti, particulièrement des jeunes, les responsables du PSR ont présenté des communications sur le processus de démocratisation dans notre pays. Pour cette formation politique, membre de la coalition des 14 partis de

l'opposition, l'atelier visait à sensibiliser et à renforcer les connaissances des jeunes du parti sur les comportements à adopter en ces moments de crise. Le thème retenu pour la circonstance était intitulé « la formation des jeunes ambassadeurs sur la démocratie et la citoyenneté ». Pour les initiateurs dudit séminaire, il s'est agi de mettre l'homme au centre

de toutes les activités ainsi que de promouvoir les valeurs de la démocratie et de la bonne gouvernance. Selon le professeur Wolou Komi, secrétaire national du PSR, les manifestations politiques sont une perte de temps car « si nous mobilisons mille personnes dans les rues pendant cinq heures, cela fait cinq mille heures de perte ». A en croire le numéro un



Prof Wolou Komi

du parti, la formation et la sensibilisation des jeunes sont un gage de progrès et de lutte contre les fléaux sociaux. « Quand un militant n'est pas bien formé et qu'il s'engage à soutenir des tendances, c'est un danger pour nous tous », a affirmé l'homme politique pour qui, il est nécessaire que les citoyens s'accoutument des valeurs républicaines afin de « jouer ainsi leur

partition dans le processus démocratique » du Togo. La présente formation n'est pas la première du genre du parti du professeur Wolou. Il y a quelques années, le Pacte socialiste pour le renouveau avait initié une rencontre avec les militants sur l'ethnocentrisme dans la vie politique et publique dans notre pays.

Awih Essoyodou

FAT

AG de la Coopérative militaire d'épargne et de crédit

La 3ème Assemblée générale ordinaire de la Coopérative Militaire d'Épargne et de Crédit (COMEC) a été tenue dans la salle de cinéma de l'état-major des forces armées togolaises.

La COMEC créée le 14 Janvier 2015, résulte d'une volonté du chef de l'Etat d'améliorer les conditions de vie des togolais en particulier celle des militaires. Cette rencontre avait pour but de présenter aux partenaires financiers et aux adhérents

le rapport d'activité de l'exercice 2017. Ce rapport souligne les 6562 crédits accordés contre 5509 en 2016 et l'encours de crédit qui est passé à 8 milliards de CFA contre 5 milliards en 2016.

Pour le Commissaire

lieutenant-colonel Bassayi Egbare, directeur des services des armées, ces chiffres viennent confirmer la confiance des adhérents dans la COMEC qui est un outil de renforcement de l'armée.

C'était en présence du Chef d'Etat Major de l'Armée de



Table d'honneur au lancement de l'AG

Terre, le colonel Sogoyou Kpatcha.

www.radiolome.tg

Déforestation et dégradation des forêts Deux études pour relever les défis

Pour permettre à la forêt et aux arbres hors-forêt de continuer à jouer leur rôle social, économique, environnemental et climatique très important, deux (2) études-clés dans le processus de préparation de la stratégie nationale REDD+ du Togo, ont fait l'objet d'un atelier de validation ce lundi à Lomé.



Photo de famille lors de la présentation des études

Il s'agit de l'étude sur les causes et conséquences de la déforestation et de la dégradation des forêts au Togo et identification des axes d'intervention appropriés et de celle sur

l'utilisation des terres et les options stratégiques futures pour l'aménagement du territoire au Togo.

Les deux études, dont les résultats sont soumis à l'appréciation des

acteurs impliqués dans le processus REDD+ au Togo, ont pour objectifs de faire une analyse minutieuse et approfondie des causes et conséquences de la déforestation et de la dégradation des forêts au Togo. Il sera également question de faire une analyse des causes des changements d'occupation et d'utilisation des terres à travers une meilleure maîtrise de la planification et de l'aménagement du territoire, y compris les réformes foncières.

Pour le Coordinateur national de la REDD+ Togo, Hémou Assih, ces deux études sont importantes

dans le cadre du processus de réduction des émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation et à la dégradation des forêts.

« Elles nous permettent d'identifier les principales causes et les causes secondaires de la déforestation ainsi que leurs conséquences. De la connaissance de ces causes, nous allons bâtir des options stratégiques pour la tendance c'est-à-dire pour améliorer la couverture forestière du Togo », a-t-il déclaré.

À l'ouverture des travaux, le ministre de l'Environnement et des ressources forestières, André Johnson, a insisté sur les problèmes environnementaux auxquels le Togo fait face : faible couverture forestière estimée à 24,24% en 2015), taux élevé de pertes relatives de surface forestière dans le monde estimé à plus de 5% entre

2000 et 2010.

« Au Togo, malgré la panoplie de politiques, programmes et projets mis en place ces dernières décennies pour favoriser la gestion durable des forêts et lutter contre la déforestation et la dégradation des forêts, les résultats sur le terrain restent mitigés et le couvert forestier n'a cessé de diminuer pour atteindre un niveau critique à ce jour », a-t-il laissé entendre.

Son inquiétude par rapport à cette lutte, c'est le manque de résultat concret sur le terrain, ce qui provient d'un ensemble de faiblesses cumulées d'ordre à la fois institutionnel, juridique, politique, opérationnel et financier du secteur forestier, mais également d'autres secteurs connexes en lien fort avec la forêt tels que le secteur de l'énergie et de l'agriculture.

Globalactu.com



DIRECT AGENCE

Agence conseil en communication

Vous êtes un **annonceur**, un **privé**,
une **agence conseil** en communication
ou un **homme d'affaires** !

Vous avez besoin d'une communication
dans le journal **Togo Matin** ?



Contactez notre régie exclusive

DIRECT AGENCE

Rue 132, Angle 139 Aflao-Gakli Djidjolé

(+228) 70 00 47 73 / 97 73 00 00